



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau et nature  
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques**

Affaire suivie par :  
Laurence BERGES  
Anne VALERO  
Nos réf. : D22-00117  
Tél : 05 56 24 88 90 / 05 56 24 84 56  
Mél : [laurence.berges@gironde.gouv.fr](mailto:laurence.berges@gironde.gouv.fr)  
[anne.valero@gironde.gouv.fr](mailto:anne.valero@gironde.gouv.fr)

**À**

**Destinataires in fine**

Bordeaux, le 03/02/2022

**Objet :** Autorisation Environnementale au titre de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017  
**Saisine CLE**

La Communauté de Communes Médoc Atlantique a déposé le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 au guichet unique de l'eau une demande d'autorisation environnementale pour la :

**Lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud de Soulac sur Mer – Programme de rechargement en sable sur la période 2023-2032**

Conformément à l'article R.181-22 du code de l'environnement, ce projet doit être soumis à l'avis de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Aussi, par la présente saisine, je sollicite votre avis sur ce dossier, que vous trouverez ci-joint.

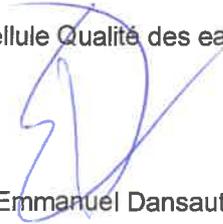
Conformément à l'article R181-33 du code de l'environnement, cet avis devra me parvenir dans un délai maximal de 45 jours à compter de cette saisine, soit au plus tard le 20 mars 2022. Au-delà du terme de ce délai votre avis sera réputé favorable.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, M. le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Destinataires :

--CLE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Le Chef de la Cellule Qualité des eaux-Trame Bleue



Emmanuel Dansaut